



La Charte canadienne des droits des victimes

Faire d'une promesse une réalité

La promesse...

Droit de demander un dédommagement

Les victimes ont le droit de demander un dédommagement, c'est-à-dire une remboursement financière pour les pertes causées par le délinquant.

La réalité...

Les victimes ont du mal à obtenir les paiements, car le système ne prévoit aucun outil d'exécution

Les victimes issues de groupes marginalisés rencontrent plus d'obstacles pour faire respecter leurs droits

Pourquoi c'est important

- » Les survivant.e.s revivent leur traumatisme en devant contacter la personne qui leur a causé du tort pour obtenir un dédommagement
- » La confiance du public s'effrite lorsque les promesses faites aux victimes ne sont pas tenues
- » Les décideurs doivent combler les lacunes en matière d'exécution et éliminer les obstacles systémiques

Comment faire mieux

» **financer des projets pilotes** qui améliorent l'application de la loi tout en évitant de reproduire les procédures judiciaires civiles

» **recueillir des données plus précises** sur les ordonnances de dédommagement et leur mise en œuvre

Modifier la CCDV pour :

- » accorder aux victimes le **droit d'obtenir de l'aide pour le dédommagement**, depuis l'ordonnance jusqu'au paiement



Canadian Victims Bill of Rights

From Promises to Practise

The promise...

Right to seek restitution

Victims have the right to seek restitution – financial repayment of losses caused by the offender.

In reality...

Victims struggle to collect payments when they lack enforcement tools

Marginalized victims face even greater challenges navigating enforcement alone

Why it matters

- » Survivors often relive trauma while chasing offenders for payments
- » The public loses trust when the system fails to fulfill promises to victims
- » Policymakers must close enforcement gaps and remove systemic barriers

How we can do better...

- » **Fund pilot projects** that improve enforcement without duplicating civil court processes
- » **Collect and analyze better data** on restitution orders and their outcomes

Amend the CVBR to:

- » Guarantee victims the **right to receive help with restitution**—from application through enforcement